

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

PLR 2022 - (N° 1095)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Trois mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan de l'ensemble des crédits budgétaires de l'État affectés à la lutte contre les effets de l'inflation pour les années 2021 et 2022.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Faire le bilan sur la lutte contre les effets de l'inflation.